

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 5 février 2024, à 20 heures, sous la présidence du maire Éric Blouin.

Sont présents :

Sébastien Moreau, conseiller

Jacques Tessier, conseiller

Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, Jean-Yves Piché.

Rés. 2024-02-029 : Ouverture de la séance

Il est proposé par Sébastien Moreau et résolu unanimement que puisqu'il y a quorum, le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ouvre la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-02-030 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal des séances de janvier 2024
- 1.4 Dépôt de la correspondance
- 1.5 Période de questions de l'assemblée
- 1.6 Offre d'achat pour le 631, rue Notre-Dame

2. Trésorerie

2.1 Approbation des comptes de janvier 2024 et des écritures du journal général

- 2.2 Demande de contribution financière de CPA sans frontières
- 2.3 Demande de contribution financière de Moisson Mauricie

3. Sécurité publique

- 3.1 Appui à la Régie des incendies du Centre-Mékinac pour la demande d'aide financière au programme Fonds Régions et Ruralité Volet 4 Soutien à la coopération intermunicipale pour l'ajout d'une ressource aux opérations incendies
- 3.2 Approbation du règlement d'emprunt 007-2024 de la Régie des incendies du Centre-Mékinac
- 3.3 Adoption du règlement 408-2024 modifiant l'annexe A du règlement 372-2020 : Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés
- 3.4 Entente de services aux personnes sinistrées avec la Croix-Rouge Canadienne

4. Transports, hygiène du milieu et environnement

- 4.1 Dépôt du Bilan 2022 de la Stratégie thècloise d'économie d'eau potable
- 4.2 Dépôt du rapport annuel de l'Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées de Sainte-Thècle
- 4.3 Nomination du comité consultatif en environnement
- 4.4 Autorisation de signature de la convention d'aide financière du Ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le versement d'une aide financière maximale de 13 553\$ à la Municipalité de Sainte-Thècle au cours de l'exercice financier 2023-2024 pour le financement du transport collectif

5. Santé et bien-être

Aucun point.

6. Aménagement, urbanisme et mise en valeur du territoire

- Avis de motion et dépôt du projet de règlement 409-2024 : Règlement modifiant les règlements numéros 373-2020 et 367-2019 : concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-Croche située au débarcadère du Parc St-Jean-Optimiste et de la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-du-Jésuite située sur le lot 4 871 740 du cadastre du Québec
- 6.2 Demande de dérogation mineure de la propriétaire du 300, chemin du Lac-du-Jésuite

7. Loisirs et culture, vie communautaire

- 7.1 Tisserandes de liens de Mékinac/Demande d'autorisation de travaux au local 208
- 7.2 Offre de services pour l'aménagement et l'entretien des espaces paysagers de la municipalité

8. Autres sujets

- 8.1 Questions de l'assistance
- 8.2 Affaires nouvelles
- 8.3 Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Madame Julie Bertrand, conseillère au siège #3, dépose sa déclaration d'intérêts pécuniaires.

Rés. 2024-02-031 : Adoption du procès-verbal des séances de janvier 2024

Il est proposé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024 tel que proposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

CORRESPONDANCE JANVIER 2024

ADMQ

Réception du Mini-Scribe de février 2024 indiquant que le Règlement décrétant des seuils, plafonds et délais applicables lors de l'octroi de certains contrats municipaux a été modifié et que le seuil de la dépense d'un contrat qui doit faire l'objet d'un appel d'offres public est maintenant de 133 800\$.

ARPLC

L'Association des riverains pour la protection du Lac-Croche demande un suivi sur certains points suivant la rencontre du 6 décembre dernier, car selon leur perception, le conseil aurait une réelle incompréhension des enjeux soulignés dans le mémoire déposé par l'ARPLC.

CONTRE LA PRIVATISATION DU VENT ET DU SOLEIL DANS MÉKINAC

Invitation à assister à la rencontre citoyenne « Informations cruciales sur le projet éolien de TES CANADA » qui aura lieu le 25 janvier 2024 à 19h00 à la salle municipale de Saint-Stanislas.

LES CITOYENS UNIS POUR UNE VRAIE DÉMOCRATIE DANS MÉKINAC

Les citoyens unis pour une vraie démocratie dans Mékinac demandent au conseil municipal de recommander à la MRC de Mékinac de s'engager dans la tenue de consultations et d'un référendum concernant le projet de TES Canada.

Réception d'une lettre demandant au conseil municipal d'adopter un règlement municipal tel que joint à la lettre concernant le projet de TES Canada.

MRC DE MÉKINAC

Réception du « Règlement 2023-193 concernant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation foncière à l'organisme responsable de l'évaluation » modifiant entres autres les tarifs applicables à une demande de révision.

Réception du « Règlement 2023-190 modifiant le schéma d'aménagement révisé numéro 2007-147 » visant à intégrer les ajustements à l'affectation agricole compte tenu que la zone agricole provinciale a été transposée sur le cadastre rénové et des décisions en lien avec des inclusions, exclusions de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

Rés. 2024-02-032 : Dépôt de la correspondance de janvier 2024

Il est proposé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois de janvier 2024.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Ouestions de l'assistance

Madame Claudette Piché demande à ce que les séances du conseil municipal soient enregistrées et diffusées sur Internet.

Monsieur Marc Délisle demande pourquoi la rue Lacordaire n'est pas déneigée au niveau de la Promenade Laurent Naud.

Madame Roxanne Bureau-Grenier demande sur quoi le conseil municipal s'est basé pour établir qu'il est sécuritaire d'enlever le sens unique sur la rue Lavoie.

Madame Diane Larose demande pourquoi ses taxes ont autant augmenté et pourquoi elle paie trois taxes de matières organiques alors qu'elle n'a qu'un seul bac.

Rés. 2024-02-033: Offre d'achat pour le 631, rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT l'offre d'achat de 200 000\$ par Les Entreprises Claude Beauvillier Inc. pour le 631, rue Notre-Dame (numéros de lot 5 579 119, 5 579 120, 6 159 453 et 6 448 061 du Cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT que la municipalité désire se départir de cette propriété;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre d'achat de Les Entreprises Claude Beauvillier Inc. au montant de 200 000\$ pour la propriété du 631, rue Notre-Dame et autorise le maire, Éric Blouin, et la directrice générale, Valérie Fiset, à signer tout document relatif à cette vente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-02-034 : Approbation des comptes de janvier 2024 et des écritures du journal général

Il est proposé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de janvier 2024 au montant de 792 518,58\$ ainsi que les écritures du journal général.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-02-035 : Demande de contribution financière de CPA sans frontières

CONSIDÉRANT que CPA sans frontières nous offre de contribuer financièrement à leur campagne de financement pour un voyage humanitaire au Sénégal;

CONSIDÉRANT que la municipalité fait face à des dépenses excédentaires et que celle-ci doit diminuer ses dépenses en dons et publicités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand et il est résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse de contribuer financièrement à CPA sans frontières.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-02-036 : Demande de contribution financière de Moisson Mauricie.

CONSIDÉRANT que Moisson Mauricie nous demande une contribution financière de 264\$ afin de soutenir le Carrefour Normandie afin de répondre à 528 demandes d'aide alimentaire dans Mékinac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 264 \$ à Moisson Mauricie/Centre-du-Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-02-037: Appui à la Régie des incendies du Centre-Mékinac pour la demande d'aide financière au programme Fonds Régions et Ruralité – Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale pour l'ajout d'une ressource aux opérations incendies

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4, Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE les municipalités de St-Adelphe, Hérouxville, St-Séverin, Ste-Thècle et St-Tite désirent présenter un projet "Ajout d'une ressource aux opérations incendies" dans le cadre de l'aide financière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de municipalité de Sainte-Thècle s'engage à participer au projet "Ajout d'une ressource aux opérations incendies", autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 — Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité et nomme la Régie des incendies du Centre-Mékinac organisme responsable du projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>Rés. 2024-02-038</u>: <u>Approbation du règlement d'emprunt 007-2024 de la Régie des incendies du</u> Centre-Mékinac

CONSIDÉRANT QUE la Régie des incendies du Centre-Mékinac désire procéder à l'acquisition d'équipement pour la lutte contre les incendies et qu'un règlement d'emprunt doit être contracté afin de réaliser ces achats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle approuve le règlement d'emprunt numéro 007-2024 de la Régie des incendies du Centre-Mékinac d'une somme de 78 500 \$ pour l'achat d'équipement pour la lutte contre les incendie tel que des habits de combats pour un montant de 32 000 \$, de la radiocommunication pour un montant de 12 000 \$, détecteur 4 gaz pour un montant de 3 000 \$, caméra thermique pour un montant de 15 000 \$ et cylindre d'air pour les appareils respiratoires pour un montant de 16 500 \$ avec un terme d'emprunt de 5 ans.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Adoption du règlement 408-2024 modifiant l'annexe A du règlement 372-2020 : Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés

Reporté.

<u>Rés. 2024-02-039</u>: <u>Croix-Rouge canadienne renouvellement de l'entente de services aux sinistrés</u>

CONSIDÉRANT que l'entente avec la Croix-Rouge est terminée et qu'il est important de la renouveler;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Renouvelle l'entente avec la Croix-Rouge canadienne jusqu'au 14 avril 2026;

- Paie la cotisation annuelle de 502,00\$;
- Autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité cette entente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-02-040 : Dépôt du Bilan 2022 de la Stratégie thècloise d'économie d'eau potable

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle doit produire annuellement un rapport annuel sur la gestion de l'eau potable dans le cadre de la Stratégie d'économie d'eau potable au plus tard le 31 août de chaque année;

CONSIDÉRANT que le Bilan 2022 de la Stratégie thècloise d'économie d'eau potable a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 24 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt du Bilan 2022 de la Stratégie thècloise d'économie d'eau potable approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>Rés. 2024-02-041</u>: <u>Dépôt du rapport annuel de l'Ouvrage municipal d'assainissement des eaux</u> usées de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle doit produire annuellement un rapport annuel de l'Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT que le rapport a été produit par le directeur des travaux publics, monsieur Jean-Yves Piché:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt du rapport annuel de l'Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées de Sainte-Thècle pour l'année 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-02-042 : Nomination du comité consultatif en environnement

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle désire créer un comité consultatif en environnement afin d'accompagner et de conseiller la municipalité dans ses prises de décisions et ses politiques futures en matière d'environnement, ainsi que de mobiliser les citoyens pour adopter un mode de vie écoresponsable;

CONSIDÉRANT que le comité sera formé de 5 citoyens et 2 élus;

CONSIDÉRANT les candidatures de :

- Francis Lachapelle
- Jean Mercier
- Jocelyne Gervais
- Jean Bernier
- Roch Roy
- Julie Beauchemin
- Philippe St-Hilaire Gravel
- Marie-Joëlle Tremblay
- Maxime Leclerc-Gingras

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme Jean Mercier, Jocelyne Gervais, Jean Bernier, Roch Roy, Julie Beauchemin et Maxime Leclerc-Gingras en tant que citoyens et Sébastien Moreau et Éric Blouin en tant qu'élus, sur le comité consultatif en environnement de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-02-043 : Autorisation de signature de la convention d'aide financière du Ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le versement d'une aide financière maximale de 13 553\$ à la Municipalité de Sainte-Thècle au cours de l'exercice financier 2023-2024 pour le financement du transport collectif

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière reçue du Ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le versement d'une aide financière maximale de 13 553\$ à la Municipalité de Sainte-Thècle au cours de l'exercice financier 2023-2024 pour le financement du transport collectif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le maire, Éric Blouin, et la directrice générale, Valérie Fiset, à signer pour et au nom de la municipalité la convention d'aide financière reçue du Ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le versement d'une aide financière maximale de 13 553\$ à la Municipalité de Sainte-Thècle au cours de l'exercice financier 2023-2024 pour le financement du transport collectif.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 409-2024 : modifiant les règlements numéros 373-2020 et 367-2019 : concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-Croche située au débarcadère du Parc St-Jean-Optimiste et de la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-du-Jésuite située sur le lot 4 871 740 du cadastre du Québec

Sébastien Moreau

 donne avis de motion à l'effet qu'il sera adopté à une séance subséquente le règlement 409-2024 : modifiant les règlements numéros 373-2020 et 367-2019 : concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-Croche située au débarcadère du Parc St-

- Jean-Optimiste et de la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-du-Jésuite située sur le lot 4 871 740 du cadastre du Québec;
- dépose le projet de règlement 409-2024 : modifiant les règlements numéros 373-2020 et 367-2019 : concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-Croche située au débarcadère du Parc St-Jean-Optimiste et de la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-du-Jésuite située sur le lot 4 871 740 du cadastre du Québec.

Rés. 2024-02-044 : Demande de dérogation mineure pour le 300, chemin du Lac-du-Jésuite

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour le 300, chemin du Lac-du-Jésuite qui consiste à construire un garage à 2 mètres de la ligne avant du terrain alors que le règlement de zonage prescrit 7,6 mètres;

CONSIDÉRANT que cette demande n'entraîne pas de préjudices pour les voisins;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme recommande l'acceptation de cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la demande de dérogation mineure pour le 300, chemin du Lac-du-Jésuite pour la construction d'un garage situé à 2 mètres de la ligne avant du terrain alors que le règlement de zonage prescrit 7,6 mètres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>Rés. 2024-02-045 : Tisserandes de liens de Mékinac/Demande d'autorisation de travaux au local 208</u>

CONSIDÉRANT la demande des Tisserandes de liens de Mékinac de procéder à des rénovations dans leur local;

CONSIDÉRANT que les travaux seront effectués à leurs frais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise les Tisserandes de liens de Mékinac à procéder à des rénovations dans leur local.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>Rés. 2024-02-046 :</u> Offre de services pour l'aménagement et l'entretien des espaces paysagers de la municipalité

CONSIDÉRANT l'offre de services pour l'aménagement et l'entretien des espaces paysagers de la municipalité de Centre Jardin Multi-Fleurs au coût de 4 850\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT l'offre de services pour la fourniture de 8 jardinières au centre du village ou 4 bacs ronds devant l'église au coût de 440\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de services pour l'aménagement et l'entretien des espaces paysagers de la municipalité de Centre Jardin Multi-Fleurs au coût de 4 850\$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions de l'assemblée

Madame Jocelyne Gervais demande si l'offre d'achat pour le site industriel inclut tout ce qui est inclut sur le site.

Madame Jocelyne Gervais demande si le certificat de fonds disponibles pour dépenses incompressibles contient de nouvelles choses ou si c'est une formalité.

Madame Jocelyne Gervais demande si les dépenses du règlement d'emprunt prévu au point 3.2 sont prévues au budget.

Madame Jocelyne Gervais demande si le Bilan 2022 de la stratégie thècloise d'économie d'eau potable et le Rapport annuel de l'Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées de Sainte-Thècle seront disponibles sur Internet.

Madame Jocelyne Gervais demande si le projet de règlement 409-2024 sera sur Internet.

Madame Jocelyne Gervais demande si la dérogation mineure du point 6.2 est dans la bande riveraine ou non.

Monsieur Pierre Germain demande si le Rapport annuel de l'Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées de Sainte-Thècle contient des points importants.

Monsieur Pierre Germain demande si une séance d'information concernant les éoliennes va avoir lieu.

Monsieur Pierre Germain demande si le règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Mékinac va être adopté en février.

Monsieur Jean-François Couture indique que le projet de TES Canada serait une belle opportunité de mettre le comité consultatif en environnement à contribution.

Madame France Laliberté demande si le conseil municipal a discuté à savoir si le projet de TES Canada était pour un bien commun.

Monsieur Sébastien Lincourt demande si les conseillers ont reçu sa lettre du 2 février 2024 et si le conseil va faire une assemblée publique de consultation concernant le projet de TES Canada.

Monsieur Charles Tessier demande si la municipalité va taxer les propriétaires qui ont une éolienne sur leur terrain.

Madame Claudette Piché demande qu'elle est le nombre de signatures requises pour qu'un référendum municipal ait lieu relativement au projet de TES Canada.

Monsieur Jean-François Couture demande si la municipalité va continuer d'être transparente dans ses différents dossiers.

Madame Jocelyne Gervais demande si un avis public est obligatoire pour une séance extraordinaire.

Madame Paule Jutras demande si TES Canada a consulté la municipalité avant d'annoncer son projet.

Madame Claudette Piché demande si le conseil municipal connaît la longueur d'une pale d'éolienne.

Affaires nouvelles:

Aucune affaire nouvelle.

Rés. 2024-02-047: Levée de la séance

À 21h15, il est proposé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire	Directrice générale/Greffière-trésorière



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le jeudi 8 février 2024, à 18h30 heures, sous la présidence du maire, Éric Blouin.

Sont présents :

Sébastien Moreau, conseiller Frédéric Lapointe, conseiller Bertin Cloutier, conseiller Autres présences : Valérie Fiset. Julie Bertrand, conseillère Jacques Tessier, conseiller

Rés. 2024-02-048 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QU'UN avis de convocation doit être signifié par l'article 156 du Code municipal et que les membres du conseil municipal doivent confirmer sa réception;

CONSIDÉRANT le caractère hautement confidentiel d'un des points à traiter ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal acceptent de renoncer à l'avis de convocation requis afin de discuter des points présentés ci-dessous par le maire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ouvre la séance à 18h30 et adopte l'ordre du jour suivant :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Réorganisation administrative et licenciement
- 3. Offres de services professionnels en ingénierie
- 4. Questions de l'assistance.
- 5. Levée de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-02-049: Réorganisation administrative et licenciement

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels des services administratifs de la Municipalité de

Sainte-Thècle et la situation financière de celle-ci:

CONSIDÉRANT que la Municipalité procède à une réorganisation administrative;

CONSIDÉRANT que le poste de directeur des projets spéciaux et directeur général adjoint,

actuellement occupé par l'employé n° 02-0236, est aboli par cette

réorganisation;

Il est proposé par Julie Bertrand, et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

QUE le conseil municipal abolisse le poste de directeur des projets spéciaux et

directeur général adjoint en date de la présente, soit le 8 février 2024.

QUE le conseil municipal licencie l'employé n° 02-0236 en date de la présente, soit le

8 février 2024, en raison de cette réorganisation administrative.

QU' une copie de cette résolution soit signifiée à l'employé n° 02-0236 afin de

l'informer de la décision prise par le conseil municipal ainsi qu'une lettre

explicative;

QUE le maire, Monsieur Éric Blouin, soit et est autorisé à signer tous les documents

nécessaires au licenciement l'employé n° 02-0236 auprès de la Municipalité de

Sainte-Thècle

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Valérie Fiset, soit et est

autorisée à affecter et à verser les montants requis suite au licenciement de

l'employé nº 02-0236.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-02-050 Offre de services professionnels en ingénierie pour la réfection des chemins Saint-Pierre Sud et Saint-Michel Sud

CONSIDÉRANT que la municipalité désire procéder à la réfection des chemins Saint-Pierre Sud et Saint-Michel Sud;

CONSIDÉRANT que des plans et devis d'ingénieur sont nécessaires pour la réalisation de ces travaux et pour effectuer des demandes d'aide financière;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels en ingénierie de Pluritec au coût de 94 800\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de services professionnels en ingénierie de Pluritec au coût de 94 800\$ plus taxes pour la conception des plans et devis pour la réfection des chemins Saint-Pierre Sud et Saint-Michel Sud.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

\sim	. •	1 1	
() 111	Actione	de	l'assistance

Aucune question.

Rés. 2024-02-051: Levée de la séance

À 18h50, il est proposé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire Directrice générale et greffière-trésorière